



## Fiscalité au sujet d une aide récurrente versée à mon fils majeur

-----  
Par al3460

Bonjour.

Mon fils vient de reprendre en son nom l'appartement de sa mère dont elle était locataire.

Afin de l'aider pour le paiement de son loyer, je vais lui verser tous les mois 80?. Il a 36 ans.

Ai je droit pour ma part à une aide de l'état, et si oui, comment la déclarer aux impôts?

Cordialement

-----  
Par isernon

bonjour,

vous pouvez éventuellement déduire de vos revenus cette aide alimentaire à votre fils, qui lui devra déclarer cette aide au trésor public.

salutations

-----  
Par ESP

Bonjour

Regardez ici.

[url=https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/puis-je-deduire-laide-que-japporte-mes-enfants-majeurs#:~:text=Seuil%20de%20d%C3%A9duction%20et%20forfait&text=Si%20l%27enfant%20majeur%20vit,avoir%20%C3%A0%20four nir%20de%20justificatifs.]https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/puis-je-deduire-laide-que-japporte-mes-enfant s-majeurs.[/url]